

tous les abus, guerre à tous les privilégiés, paix aux opprimés et un peu de pitié aux souffrances des petits et à la misère humaine!

Louis SAUTUMIER.

Tas de Fumistes !..

L'affaire Humbert revient sur le tapis. La Chambre, malgré les ministériels à la Briand et à la Colliard, c'est à dire à la valetaille, a voté une enquête.

Or, après ce vote, nous voyons se produire ceci :

Tous les officiers et tous les officiels ne veulent plus avoir connu le Humbert !..

Les Humbert, des rastas, des vagabonds, des gueux pour eux, aujourd'hui !..

C'est cynique.

C'est écorneur !..

On n'a qu'à se souvenir que le père de Frédéric Humbert, le réclusionnaire d'aujourd'hui, a été Ministre de la Justice.

On n'a qu'à se souvenir que Frédéric Humbert, lui-même, a été député et député radical — ami de Pelletan, aujourd'hui ministre — ami du Pouvoir, protecteur et soutien du Pouvoir.

On n'a qu'à se souvenir que tous les hommes du gouvernement actuel étaient les amis, les protégés ou les protecteurs des Humbert.

La comédie actuelle n'est pas ridicule, elle est odieuse.

J. D.

Jurisprudence ouvrière

Les Caisses de Chomage

Par ces temps de crise, les caisses de chômage sont bien à l'ordre du jour.

Cependant on n'en parle pas beaucoup.

Néanmoins, n'est-ce pas là une question capitale, en ce moment, pour les syndicats ouvriers ?

Ne devrait-on pas s'occuper de créer dans nos organisations ouvrières, des secours à ceux qui n'ont pas de travail et qui se trouvent sans ressources, sans pain et parfois sans logis ?

Chaque syndicat devrait avoir sa caisse de chômage.

Nous le voyons de plus en plus aujourd'hui, compter sur les pouvoirs publics est un leurre, un leurre considérable. Il faut d'abord compter sur nous, afin de pouvoir faire compter avec nous, les puissants du jour.

Il existe cependant des syndicats — quelques-uns seulement — qui ont déjà une caisse de chômage rendant des services importants.

C'est le cas des ouvriers en chapeaux, de Paris.

En effet, ce syndicat accorde à ses membres un secours de chômage qui peut durer deux fois quinze semaines dans l'année et atteindre ainsi 480 francs à raison de 16 francs par semaine.

Depuis sa fondation, il a reçu en cotisations 525.000 francs en chiffres ronds et dépensé 491.000 francs (chômage et maladie).

En 1902-1903, pour 139 sociétaires en règle, il a été payé (chômage et maladie) 16.300 francs, soit un peu plus de 100 fr. par tête.

N'est-ce pas un résultat magnifique ?

N'est-ce pas un bel exemple à signaler ?

Il est vrai que nous pourrions avoir beaucoup mieux, sinon beaucoup plus, sans l'exploitation capitaliste, sous un régime socialiste, véritablement socialiste.

Mais débrouillons-nous donc, camarades, en attendant que la... Révolution nous émancipe...

Et instituons nos caisses de chômage. C. GIRAUD.

LE PILORI

Anticléricalisme de Sacristie

Sous ce titre Anticléricalisme de Sacristie, nous trouvons les lignes suivantes dans un journal quotidien de Paris :

Depuis le jour où M. Jaurès, en sortant de l'église où sa fille venait de recevoir le baptême à l'eau du Jourdain, s'écriait : « A bas la calotte ! » comme s'il avait assisté à la circoncision d'un jeune juif, le nombre s'est considérablement accru des farouches anticléricals de réunions qui s'empressent d'aller se purifier au pied des autels.

M. Jaurès a d'ailleurs continué à donner l'exemple le plus édifiant : ainsi on le vit aux obsèques religieuses de son oncle, célébrées à l'église de Notre-Dame-de-la-Plat, monter les degrés de l'autel, s'incliner avec respect devant l'officiant et baisser religieusement le crucifix que ce prêtre tenait dans ses mains.

M. Jaurès n'en a pas moins continué à crier : « A bas la calotte ! » et son cri a été depuis maintes fois poussé par ceux de ses amis qui se sont montrés, à l'occasion, de fervents pratiquants. La liste commence à en être longue ; aussi ne nommerons-nous que les principaux :

M. Demagny, qui fut le bras droit de M. Waldeck-Rousseau, a fait une fin dite édifiante, recommandant avec instance à sa famille de veiller à ce qu'une éducation chrétienne fut donnée à ses enfants.

M. Morel (Camille), ancien député de la Haute-Loire, ancien maire du Puy, et qui supprima les processions dans cette ville, a voulu, lui aussi avant de mourir, recevoir tous les salamales de la religion.

M. Moreau, ancien député socialiste et haut dignitaire de la Franc-Maçonnerie, fut enterré à Saint-Quentin (juillet 1903) en grande pompe religieuse.

Voilà pour les morts ; mais passons aux vivants. D'abord il est permis de rappeler que les plus farouches anticléricals du « bloc » ont reçu un enseignement congréganiste :

Trouillot fut élève des jésuites de Dôle, Combes, du collège de l'Assomption de Nîmes, et Edgar Combes, le digne collaborateur de son père, sortit du collège des jésuites de Saint-Pons ; quant au sieur De Haut de Pressensac, il a exalté la religion dans la biographie qu'il a écrite du cardinal Manning.

Faut-il citer encore d'autres exemples de la fourberie des faux anticléricals ?

M. Clays, sénateur du Nord, est anticlérical à Paris, mais aux obsèques de son ami Kerfysier, à Bergues, il portait la croix !

M. Rivet, questeur de la Chambre, maintenant sénateur de l'Isère, libre-penseur à tous crins, vient de marier sa fille à l'église.

Ces jours derniers, M. Maréjols a fait donner à son fils, qui convolait en justes noces, la bénédiction nuptiale par le curé de l'église Saint-Augustin.

Enfin, sans parler de M. Waldeck-Rousseau, qui fit soigner sa femme par les sœurs Saint-Augustin-du-Saint-Cœur-de-Marie ; du préfet du Nord, M. Vincent, qui confia son fils malade aux frères de Saint-Jean-de-Dieu, terminons cette énumération, qui pourrait être allongée encore, par le cas de M. Gallot.

M. Albert Gallot est ancien député de l'Yonne et actuellement directeur du journal l'Yonne, dans lequel il s'affirme chaque jour féroce anticlérical. Or, M. Gallot vient de marier sa fille et il l'a mariée à l'église. Seulement, pour satisfaire à la fois sa clientèle et sa conscience, M. Gallot fit faire deux sortes de lettres de mariage : l'une en son nom annonçant seulement la célébration civile ; l'autre au nom de la famille de son genre et conviant ses amis à la cérémonie religieuse.

Malheureusement pour M. Gallot, on s'est aperçu de cette malice cousue de fil blanc, et celle-ci tourne à sa confusion. Mais il n'y a vraiment que les anticléricals du « bloc » pour être aussi jésuites.

Nos lecteurs croient peut-être que nous avons extrait cet article d'un journal coté socialiste ou anticlérical comme l'Action, l'Aurore, la Raison ou le Socialiste ? Ce ne peut être de la Petite République, évidemment, puisque Jourdain-Jaurès est traité de si belle façon. Cet article est tout simplement extrait de l'Intransigeant !..

Pour être Nationaliste, Henri Rochefort, on le voit, dit parfois quelques bonnes vérités.

Nous ne sommes pas nationalistes ; nous sommes socialistes.

Cependant nous croyons devoir prendre les vérités où elles se trouvent.

C'est pourquoi nous reproduisons aujourd'hui cet article de l'Intransigeant.

Abel MAIRE.

MILITARISME

Que ce mot doit tinter comme un glas funèbre à l'oreille de l'homme qui a passé par la caserne, qui se rappelle avoir vu journellement le bon sens et la raison outragés ?

Combien de crainte, s'empareront de lui au moment où il se verra contraint de conduire lui-même son fils, ou l'un des siens, à la porte, de la caserne ?

Il sait trop combien à l'aide des moyens renfermés dans le Code militaire, ou à chaque ligne retentira les menaces de mort, on cherchera à enlever en lui tout ce qu'il lui aura inculqué de la dignité de l'homme, brisant systématiquement en lui tout ce qui l'élève au-dessus de la brute, pour en faire une machine à tuer, subissant aveuglément la discipline sous le joug de l'obéissance passive.

Je le rappelle les paroles prononcées par Guillaume II, l'empereur d'Allemagne — ne sont-ils pas tous les mêmes nos gouvernants — disant aux jeunes recrues : « Vous me devez obéissance, et par conséquent vous devez fusiller vos parents si je vous l'ordonne ».

Il est d'ailleurs de même partout, car si des Laborde ou des Saint Rémy, peuvent s'offrir le luxe de la désobéissance aux ordres donnés, sans encourir trop de risques, il en est pas de même pour les enfants du peuple.

La patrie a créé toutes sortes de diplômes, que seuls les fils de la bourgeoisie peuvent obtenir afin de les soustraire le plus vite possible à la corvée militaire, et même pendant le temps qu'ils ne pourraient éviter, de les sortir du rang de l'obéissance.

On peut bien dire que le devoir patriotique que nos bourgeois nous vantent, n'est pas rempli d'une façon régulière par tous ceux qui se réclament de cette idée patriotique qui n'engendrent qu'une masse de privilégiés pour les uns et de charges pour les autres.

Que le travailleur examine à quels milieux appartiennent ceux qui se font tuer pour sauvegarder les privilèges et les intérêts de nos gouvernants.

Il reconnaîtra que partout la guerre décime les rangs de sa classe, que pendant que l'on se battait au Tonkin, à Madagascar, en Chine, le bourgeois et son fils restaient tranquillement chez eux, profitant des produits accumulés par le travail.

La science abat les frontières, la raison les condamne, nos maîtres, les capitalistes, aussi bien laïques, que religieux, les ont abolies depuis longtemps lorsque leurs intérêts sont en jeu, ils ont enfoui depuis longtemps tous ces préjugés au plus profond de leurs coffres-forts.

Seuls, nous, les ouvriers, leurs exploités, producteurs de toutes les richesses, nous les conservons pour aider à nous laisser toujours dépouiller !

Le militarisme est le principal obstacle qui barre la route à notre émancipation ; nous devons le combattre en donnant à nos enfants une éducation meilleure et plus en rapport avec notre devise : Humanité, Justice, Liberté.

Pour sauvegarder nos intérêts de classe, apprenons aux conscripts, qu'en entrant à la caserne, ils ne doivent pas se dépouiller de leur conscience d'homme et de prolétaire. Aux soldats, nous devons donner une éducation pour que, dans les moments tragiques ou nos enfants pourraient se trouver en face de nous, armés contre nous, ils sachent ce qu'ils ont à faire, que le devoir et le droit ne puissent s'effacer de leur conscience.

L'art de tuer est tellement en opposition avec la loi naturelle de l'amour et de la solidarité qu'il faut, qu'ils comprennent, qu'il vaut mieux apprendre à vivre qu'à tuer.

Que nos enfants ne perdent jamais le sentiment de la responsabilité ; qu'ils n'abdiquent pas, qu'ils se souviennent qu'ils sont des hommes et qu'à ce titre ils doivent nous revenir comme tels !

Que leur passage à la caserne serve à développer auprès de leurs camarades de misère, nos idées d'émancipation de la classe ouvrière.

B. BESSET.

A LA CHAMBRE

Un Aveu

On a discuté, ces jours derniers, le budget du ministère de la guerre. A ce propos, à la séance de lundi dernier, 16 novembre, un député a interpellé le général André sur la façon dont on distribue les secours aux familles des réservistes.

Le ministre de la guerre a répondu par ces paroles significatives :

Le général André. — Quand j'étais général, « j'étais surtout en relations, naturellement, avec de gros propriétaires. » (Exclamations ironiques.) Et je n'accordais de secours qu'à ceux qu'ils me recommandaient. (Applaudissements ironiques à droite et au centre.)

Naturellement « les autres généraux ont les mêmes fréquentations » et ils faisaient autrefois de même.

C'est ce que j'ai voulu éviter en m'adressant aux préfets.

Je maintiendrais le système actuel. (Bruit prolongé.)

Voilà un aveu dénué d'artifices. Ce n'est bien qu'aux protégés des gros propriétaires et des gros capitalistes que, sous cette République monarchique, l'on donne des secours.

Nous nous en doutions un peu et pour cause ! « Le distinguo » que veut établir jésuitiquement le général André est vraiment jésuitique.

A qui fera-t-il croire que les relations d'un préfet, chef hiérarchique dans le département, sont différentes de celles d'un général ?

A personne. Il est donc bien établi que sous ce régime, toutes les faveurs ou tous les secours sont pour les gros ou pour leurs « valets ».

Lois inutiles

A la séance de mardi, à propos de la discussion du budget des travaux publics, le citoyen Bouvier, député de Saône-et-Loire, a prononcé les paroles suivantes :

M. Bouvier. — Il y a quelques années, la Chambre a voté une loi modifiant une loi précédente ordonnant que les délégués mineurs seraient présents vingt-quatre journées par mois dans les travaux souterrains des mines.

Cette loi dort encore dans les cartons du Sénat ; elle a cependant une grande importance au point de vue du contrôle des accidents et de la nécessité de surveiller les agissements des compagnies.

Je prie le ministre d'inviter le Sénat à mettre cette loi à son ordre du jour le plus tôt possible.

Je rappelle également la loi de 1902 ayant pour but de fixer à 8 heures la durée de la journée de travail des ouvriers mineurs.

Il y a des mines où on fait dix heures de travail.

Je demande d'autre part au ministre d'inviter les ingénieurs du contrôle à faire tous leurs efforts pour que les Compagnies transforment leur matériel et se préparent à appliquer la nouvelle loi dans quatre ans.

Il y a aussi le tarif du P.-L.-M. en faveur des Compagnies du Nord et du Pas-de-Calais qui lèse les intérêts du centre.

Voici maintenant la réponse du ministre :

Le ministre. — La question du tarif 10/7 sera tranchée à bref délai.

Quant à la question relative à la journée de travail dans les mines, le ministre n'a aucun moyen d'action sur les Compagnies ; elles ont un délai de quatre ans.

Tant que ce délai ne sera pas écoulé, il ne peut user de coercition contre elles.

On le voit, on trouve toujours le moyen d'empêcher ou de retarder indéfiniment l'application des lois quelque peu favorables aux travailleurs.

Si elles doivent être inutiles autant ne pas en faire.

Au moins les travailleurs ne seront pas bernés et sauront à quoi s'en tenir.

Les Provocations Policières

A LYON

A Lyon comme à Paris. — Les menaces de la « Petite République » — L'ordre règne à Varsovie.

La Bourse du Travail avait organisé une réunion publique le mercredi 11 novembre, afin de permettre au citoyen Yvetot, secrétaire de la Fédération des Bourses du Travail, de faire le récit des assommades de nos camarades parisiens et de faire connaître la situation relative à la suppression des bureaux de placement payants.

Dès l'heure fixée pour la réunion, la grande salle contenant 2.300 personnes était comble.

Sur le cours Morand, stationnant sur les trottoirs, plus de 3.000 personnes attendaient la sortie.

Le camarade Yvetot a retracé les luttes qu'ont eues à soutenir les travailleurs pour défendre leurs droits.

A un moment donné, il a fait la comparaison de la lutte à coups d'épingles dirigée contre les moines et les congrégations par le ministère Combes et la résistance que les moines y opposaient sans danger pour eux.

Il y en a eu assez pour que, le lendemain, un journal du bloc de la conservation de l'assiette au beurre, insinuant jésuitiquement qu'Yvetot avait soutenu les congrégations.

A la sortie de la réunion, les assistants — trompant la meute policière qui attendait cachée dans toutes les voies, se dirigeant vers le pont Morand — se sont dirigés du côté opposé, traversant les Brotteaux et la Guillotière.

Arrivés à l'intersection de la rue Moncey et de l'avenue de Saxe, des policiers postés à cet endroit tirèrent des coups de revolver.

En même temps, les gendarmes à pied et à cheval, toute la meute policière, les dragons mobilisés se dirigeaient vers le pont de la Guillotière afin d'en empêcher l'accès.

La circulation fut interrompue à cet endroit.

Nombre d'arrestations furent faites et les assommades policières marchèrent bon train sur les passants désarmés.

Les tribunaux ayant distribué des mois de prison aux manifestants arrêtés, sans les laisser bénéficier de la loi Bérenger — qui est réservée pour les manifestants congréganistes — quoiqu'ils n'avaient encore subi aucune condamnation, la Bourse du Travail avait organisé une réunion publique en leur faveur, dimanche dernier, à 3 heures de l'après-midi.

Pour que l'on ne nous suppose pas capables de partialité, nous reproduisons les faits tels qu'ils ont été rapportés par un journal, soutien du gouvernement, sous le titre : « Mesures de police inutiles ».

« Tout s'est passé dans le plus grand calme malgré les provocations policières.

« En effet, des mesures d'ordre formidables avaient été prises : on aurait cru le quartier des Brotteaux en état de siège.

« Devant la Bourse du Travail, on remarquait une nuée de gardiens de la paix appuyés d'un escadron de cuirassiers.

« Sur la place Kléber, ainsi que dans les rues adjacentes, avaient été placés, outre des cuirassiers, des gardes à cheval et des gendarmes à pied, ceux-ci munis de carabines.

« A la sortie de la réunion, les administrateurs de la Bourse du Travail ont été obligés par la police de suivre la rue Boileau jusqu'à l'entrée du parc de la Tête d'Or ; toutes les rues étaient barrées.

« Place Kléber, M. Boisson, secrétaire de la Bourse du Travail, a prié un gardien de la paix de le laisser passer lui et ses amis.

« — Vous ne passerez pas, lui a répondu un brigadier d'un ton qui n'admettait pas de réplique.

« Au même endroit, ne pouvant contenir son indignation en présence de tels faits, le citoyen Boisson s'est adressé aux soldats et s'est écrié :

« — La besogne que l'on vous fait faire est ignoble ! Vous êtes nos frères de misère ! Nous défendons nos droits ! Nous comptons sur vous pour ne pas massacrer nos camarades.

« Grâce au sang froid des ouvriers, aucun incident regrettable ne s'est produit. »

C'est assez complet ! Nous reproduisons ensuite le compte-rendu de cette même journée par le journal des Jaurès, Gérault-Richard et autres Maurice, et nos lecteurs verront comme l'assiette au beurre à de fermes soutiens et comment les lecteurs de la Petite République sont bien renseignés par la note suivante :

« Les syndicats ouvriers avaient convoqué tous les ouvriers lyonnais à un meeting de protestation contre les peines infligées, par le tribunal correctionnel de Lyon, à six jeunes gens arrêtés lors des récentes manifestations.

« Cette réunion a eu lieu à 3 heures, dans la grande salle de la Bourse du Travail, qui était comble. »

« Les assistants, après avoir entendu plusieurs orateurs et voté à l'unanimité un ordre du jour flétrissant les policiers provocateurs, se sont formés en cortège pour aller manifester devant les bureaux de placement. »

« Comme l'autorité préfectorale, bien conseillée par les représentants de la municipalité, avait eu la prévoyance de ne pas prendre de mesures d'ordre, il n'y a eu aucun incident et l'ordre le plus parfait n'a cessé de régner. »

Comme à Varsovie, quoi ! l'ordre régnait !

Mais, enfin, nous devons après cette affirmation de la Petite officielle de Jaurès, poser cette question :

Est-ce vrai que la municipalité lyonnaise conseille l'autorité préfectorale ?

En ce cas nous pouvons établir les responsabilités.

Ou bien est-ce la tartufferie habituelle des plumeux de la Petite République à plat ventre devant nos gouvernants ?

Nous penchons pour ce dernier cas. Mais les deux cas sont vraisemblables et possibles.

B. B.

Chaque auteur est responsable de ses articles.

Toute correspondance non signée est considérée comme nulle et mise au panier.

Les Abonnements sont reçus dans tous les Bureaux de poste.

A l'Hôtel des Invalides du Travail

A LYON

Réparation et Epuration

Dans notre numéro daté du 13 septembre, nous avons fait connaître la dernière roserie commise par M. Bérard, en chassant un hospitalisé, le citoyen Bardoux, quoique atteint d'une ataxie locomotrice, le jetant sur le pavé, sans ressource, incapable de subvenir à ses besoins, à la suite de rapports mensongers, parce que ce malheureux n'avait pas l'heur de lui plaire.

A la suite de ces bas méfaits, M. Bérard fut obligé de donner sa démission, croyant cependant qu'elle ne serait pas acceptée.

Nous disions à ce moment : « le départ de Bérard doit être la rentrée de Bardoux, estimé de tous par sa franchise. »

Il ne pouvait en être autrement ; grâce au bon vouloir et à la tenacité des membres de la Commission de surveillance, Bardoux vient de rentrer à l'Hospice des Invalides du Travail, réadmis sans contestation.

Tous les pensionnaires ont fait fête à Bardoux, qui n'a pas à regretter ses trois mois de complément de souffrances et de misère, puisqu'elles auront contribué à l'épuration de la maison par le changement du Directeur.

M. Bérard n'a plus qu'à se réfugier chez ses amis les sœurs Saint-Charles du 26, côté des Carmélites.

Sous la direction Bérard, les punitions tombaient comme grêle.

Les dimanches, s'il mégère, sœur Saint-Raymond, se tenait cachée derrière ses rideaux et signalait les « ivrognes », c'est-à-dire les malheureux atteints par la vieillesse et l'infirmité qui vascillaient en rentrant, et le lendemain une punition de quinze jours ou d'un mois de privation de sortie était infligée.

Depuis la nouvelle direction, il n'y a plus d'ivrognes (!), par conséquent plus de punitions.

Nous avions dit que nous espérons ne plus avoir à nous occuper de l'Hôtel des Invalides du Travail du 136, chemin de Francheville, sinon pour complimenter la nouvelle Direction.

Nous qui ne dépendons de personne et n'examinons que les faits, nous adressons toutes nos félicitations au nouveau directeur, M. Evieux, pour sa paternelle et fraternelle direction, ainsi qu'à la Commission de Surveillance pour avoir réparé une injustice.

B. BESSET.

— O —

NOTE. — Je me permets d'ajouter un mot :

Que l'Empereur Augagneur ne cherche pas, toutefois, à se prévaloir du remplacement de M. Bérard.

Nous savons très bien que ce n'est pas du tout à cause de son attitude administrative qu'il l'a remplacé.

Si M. Bérard eût été un de ses amis personnels, il l'eût bel et bien conservé, quoiqu'il eût fait.

Mais M. Bérard n'était pas, auprès de lui, en odeur de sainteté.

Voilà le seul mobile de son acte dont, très fortuitement, a profité Bardoux.

J. D.

UNE GRAVE NOUVELLE

Madame Augagneur malade. — Nouveau divorce du maire de Lyon.

Nous apprenons avec regret que Madame Augagneur est, en ce moment, gravement malade.

Elle est à ce point malade que, depuis les premiers jours d'octobre, elle a du rejoindre le sein de sa famille, à Roche-la-Molière tout près de Saint-Etienne.

Nous faisons pour Madame Augagneur les vœux du prompt rétablissement de sa santé.

Disons toutefois que si le public connaissait la nature de la maladie de Madame Augagneur, le fameux maire de Lyon, chirurgien major, professeur à l'Antiquaille, serait véritablement couvert de ridicule.

L'absence de Madame Augagneur a fait couvrir à Lyon le bruit d'un nouveau divorce au passif d'Embaudruche.

Le bruit ne serait pas précisément faux. Madame Augagneur aurait déclaré à plusieurs personnes de son entourage qu'elle ne remettrait jamais les pieds au domicile d'un « aussi triste personnage. »

Nous tiendrons nos lecteurs au courant. Rien de ce qui intéresse Augagneur ne nous est insensible !..

R. M.

SCÈNES VÉCUES

Sur la même Sellette

Le maire stéphanois Ledin et le maire lyonnais Augagneur se sont rencontrés ces jours derniers. Ils ont causé naturellement de leurs petits ennemis politiques.

Augagneur. — Eh bien, mon cher Ledin, avez-vous eu enfin raison de votre ex-adjoint, le citoyen Piger ? Il vous a créés, il me semble, une situation quelque peu dangereuse ?

Ledin. — Evidemment, si Piger était suivi, la situation serait plutôt critique. Mais vous le savez, Piger n'est pas suivi. Je tiens toutes mes troupes dans la main. Une petite faveur par-ci, une petite place par-là, des bons de pain en quantité et de temps à autres quelques pièces de 20 sous, et tous ces bons socialistes restent pendus aux pans de ma redingote. Quant au populo, vous savez mieux que moi encore qu'il est à ce point bête, je ne dis même pas naïf, qu'il suit toujours les maîtres du jour..

Augagneur. — Vous avez fait, en moins de quatre ans, de rudes progrès !

Vous avez tout de suite compris le bon truc. Moi, je ne procède pas autrement à Lyon, mon cher. Il est vrai que sous le

prétexte de faire mieux que Gailleton, je n'ai fait que suivre sa méthode. Elle est du reste excellente..

Ledin. — A propos d'adjoint, puisque vous me parlez de Piger, vous aussi vous en avez un qui vous a déjà donné et qui vous donnera sans doute encore pas mal de fil à retordre. Je veux parler de M. Frédéric Robin.

Augagneur. —

IMPRIMERIE SPÉCIALE DU "PEUPLE"

Adresser les Commandes aux Bureaux du Journal

Les succès obtenus par l'emploi des emplâtres dans la plupart des maladies expliquent le grand nombre de personnes qui ont recours à ce moyen préventif et curatif.

Qu'il nous soit donc permis de rappeler ici ce qu'écrivait le docteur Jules dans la « Gazette des Hôpitaux » du 8 mai 1886. Cela est toujours vrai. « Lorsque deux ou trois physiologiques et pathologiques d'une certaine valeur viennent à s'exercer en même temps, le plus puissant atténue l'autre. C'est ainsi qu'on explique le célèbre aphorisme d'Hippocrate : *Duobus laboribus simul abortis non in eodem loco vehementer obscurat alterum*. Sur ce principe a été fondée la médication transpositive, qui, comme on le sait, consiste dans le déplacement d'une irritation fixée sur un organe important de la vie, au moyen d'une duction thérapeutique établie sur un point quelconque de l'économie. Les principaux agents auxquels on a recours dans ces circonstances sont les emplâtres. »

Il y a cent ans, l'ingénieux mécanisme de cette méthode si efficace était à peine soupçonné encore, et les médecins attendaient en quelque sorte à la dernière extrémité pour conseiller l'emploi des dérivatifs externes. Heureusement il n'en est plus de même aujourd'hui, et personne n'ignore que dans les bronchites graves et rebelles, les pleurésies, les pneumonies, les affections du cœur, les hydropisies, les rhumatismes, les points douloureux, les maladies des viscères abdominaux, les lésions du système nerveux central ou périphérique, les révulsifs externes rendent de très grands services. Nous ne pouvons que conseiller l'emploi de ceux qui n'ont aucune action irritante, et, dans ce cas,

L'Emplâtre Barberon

préparé avec de la résine cuite de sapin de Norvège se place au premier rang.

Exiger la marque LE COQ, la signature BARBERON et refuser tout emplâtre vendu au rabais.

Gros et détail : PHARMACIE BARBERON, place Boivin, 9, à SAINT-ETIENNE (Loire).

Envoi franco dans toute la France contre timbre et mandat. — Vente dans toutes les pharmacies.



VINS EN GROS ET SPIRITUEUX
SPÉCIALITÉ DE QUINA

RANG aîné
44 et 46, rue Désirée, SAINT-ETIENNE

TERPINE CONCENTRÉE DESCOS

Produit Médaille, Hors Concours. — Spécialement ordonné par les Médecins dans :
RHUMES, BRONCHITES, CATARRHES, ASTHME, OPPRESSION
et les Affections des Voies Respiratoires

PRIX : 3 fr. 50

Vente unique pour St-Etienne : Pharmacie DESCOS, 15, pl. de l'Hôtel-de-Ville
Environ et Département : DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

AVIS IMPORTANT. — A la suite de nombreuses plaintes de malades n'ayant éprouvé aucun soulagement par l'emploi de la Terpène, et plusieurs substitutions ayant été constatées, demandez, pour éviter les contrefaçons, mon produit sous le nom unique de « Terpène concentrée Descos » mais n'acceptez jamais les imitations dérivées dans un but mercantile, sous le nom d'Élixir concentré de Terpène, Elixir dosé de Terpène, Sirop de Terpène, etc., car sous le fameux prétexte de donner quelque chose « valant autant » on vous délivrera une préparation laissant sûrement un « bénéfice beaucoup plus grand » mais de propriétés sinon nulles, du moins fort douteuses.

CHEMINS DE FER DE
Paris à Lyon et à la Méditerranée

Voyages circulaires à itinéraires facultatifs sur le réseau P. L. M. — Il est délivré, toute l'année, dans toutes les gares du réseau P. L. M., des carnets individuels ou de famille, pour effectuer sur ce réseau, en 1^{re}, 2^e et 3^e classes, des voyages circulaires à itinéraire tracé par les voyageurs eux-mêmes, avec parcours totaux d'au moins 300 kilomètres. Les prix de ces carnets comportent des réductions très importantes qui peuvent atteindre pour les carnets collectifs, 50 % du tarif général. La validité de ces carnets est de 30 jours jusqu'à 1.500 kil. ; 45 jours de 1.501 à 3.000 kil. ; 60 jours pour plus de 3.000 kil. Faculté de prolongation, à deux reprises, de 15 jours pour les carnets valables 30 jours, de 23 jours pour les carnets valables 45 jours et de 30 jours pour les carnets valables 60 jours, moyennant le paiement d'un supplément égal au 10 % du prix total du carnet pour chaque prolongation. Arrêts facultatifs à toutes les gares situées sur l'itinéraire.

Pour se procurer un carnet individuel, il suffit de tracer sur une carte qui est délivrée gratuitement dans toutes les gares P. L. M., bureaux de ville et agences de la Compagnie, le voyage à effectuer et d'envoyer cette carte 5 jours avant le départ, à la gare où le voyage doit être commencé, en joignant à cet envoi une consignation de 10 francs. Le délai de demande est réduit à 2 jours (dimanches et fêtes non compris) pour certaines grandes gares.

Prime exceptionnelle

A la suite d'un traité avec une importante maison d'édition, à partir d'aujourd'hui 15 août, nous rembourserons le prix de leur abonnement à tous nos nouveaux abonnés d'un an en Ouvrages de librairie.

L'abonnement est de six francs. Nous remettons donc pour six francs de livres.

Nos lecteurs auront un abonnement absolument gratuit, tout en se procurant des ouvrages très intéressants, dont nous donnerons la liste.

A VENDRE PAS CHER
Superbe Dictionnaire Lachâtre, en deux volumes reliés et en bon état. S'adresser au bureau du journal.

LA SEMAINE COMIQUE

LES SÉCULARISATIONS FICTIVES



— C'est triste! j'ai changé de costume... et M. Combes prétend que ça ne lui suffit pas!... qu'est-ce qu'il lui faut donc!...

PAUVRE REINE



La reine Nathalie interviewée montre une curieuse amnésie. Elle a oublié les noms des principaux auteurs du complot serbe. C'est ainsi que pour désigner celui qui en fut l'âme elle dit: « M. le colonel Machin... Chose... »

L'IMPOT SUR LE REVENU



LE RAPPORTEUR : — Il n'y a pas à dire cet impôt sur le revenu est un impôt qui ne revient à personne et dont on paraît déjà revenu... je me demande comment je m'en vais faire revenir l'opinion!...

A LA FRONTIÈRE BULGARE



LE PRINCE FERDINAND. — Allons!... le Sultan me paraît avoir écouté les conseils de l'Europe... Il n'y a plus que 74.732 turcs armés sur mes frontières!...

GRANDES CHALEURS!



— Et toi, notre goret, es-tu protectionniste? Est-ce que tu marches avec ou contre M'sieur Méline?

ÇA NE REND PAS!



— C'est drôle j'ai beau leur seriner le « Gode save the King » ça ne rend pas!... je fais plus de recette en leur jouant « Viens Poupoule! »

CHAPELLES FERMÉES



— Je vous demande un peu si toutes ces chapelles fermées ne pourraient pas faire d'excellentes salles de réunion pour la « Ligue des droits de l'Homme » ?

EN REVENANT DE LA REVUE



On dit que le ministre de la guerre fait chaque jour à cheval le parcours de Paris à Longchamps pour s'habituer aux bruits et acclamations qui pourraient se produire après la revue du 14 juillet. Malheureusement, il n'a pas de cheval noir.

SOUCI D'ANTIQUAIRE



— Si le successeur de Léon XIII a besoin d'une tiare il n'aura qu'à s'adresser à moi!... j'en ai une superbe qui me sert de pot à tabac... je m'en vais la lui offrir.

L'AUTEUR DE L'AIGLON



Plusieurs journaux annoncent que M. Rostand se rend en Serbie. L'immortel auteur de l'Aiglon emporte sa lyre afin de pénétrer pour Mme Sarah Bernhardt un drame sanglant en 7 actes et 80 tableaux. Titre : *Draga!*

Ameublements de tous Styles. Sièges et Tentures. Bronzes et Terres-Cuites, Travaux d'Art. Cheminées Boisées, etc. **PONCET Aîné**, Tapisier-Décorateur, 12, rue de l'Hôpital et rue Gambetta, 18, Ateliers : rue Fontainebleau Saint-Etienne.

Magasin spécial de Meubles et Tentures en location. Banquettes, Portières et Tapis pour Bals et Soirées.

Plans, Croquis et Devis sur demande. Saint-Etienne, médaille d'argent. Naples, médaille d'or.

CONSTRUCTION DE CYCLES

M. BOUTEYRE
Mécanicien
à la Terrasse (maison Rey)
SAINT-ETIENNE (Loire)

TRAVAUX DE PRÉCISION
Spécialité pour Cycles de course
Réparations en tous Genres

CAPÉ DE LA SOURCE

G. BARBIER
14, Rue Praire

CONSOMMATIONS DE 1^{er} CHOIX
Tripes à la Mode de Caen

PRIX DES PLUS MODÉRÉS
Pernod à 15 et 25 cent.
Tripes à la mode de Caen, 0,60

CAFÉ DES VILLAS Louis Garnier, propriétaire, 104, cours Fauriel, Saint-Etienne. Vins du Beaujolais, consommations de premier choix. Casse-croûte. On prend des pensionnaires.

CORDONNERIE B. Besset, 120, rue Garibaldi, Lyon. — Se recommande particulièrement aux camarades socialistes et syndiqués.

Anthracites Charbons de toute provenance. **Jules REVOL**, entrepositaire, rue des Forges, 27, St-Etienne, et Agglomérés Livraison à domicile pour toutes quantités.

Boîtes aux commandes : Place de l'Hôtel-de-Ville, 3; rue Michelet, 63; place Jacquard, 13.

Bouillon du Grand-Moulin
MÉNAGE 8 - Rue du Grand-Moulin - 8 SAINT-ETIENNE
Repas à 1 fr. 50, 2 fr., 3 fr. et au-dessus. — Service à la carte à toute heure — Bonnes consommations.

Nous recommandons le **Bouillon du Grand-Moulin** à tous les camarades de passage à Saint-Etienne

AVIS

L'Imprimerie **SOULIER**, rue Praire, 16, informe le public qu'elle a pour représentant notre ami **Pierre Deloche**, 16, rue de Saint-Chamond, 65. Prière de lui réserver bon accueil.

Cabinet du Peuple de la Loire

Tous les lecteurs du *Peuple de la Loire*, travailleurs ou contribuables, qui ont des abus à signaler, des réclamations à formuler, des revendications à présenter et à faire aboutir, n'ont qu'à s'adresser aux bureaux du journal, tous les jours de 9 à 10 heures du matin et de 2 à 4 heures du soir.

4, Petite rue Saint-Jacques, 4, au 2^{me} SAINT-ETIENNE

Le journal les renseignera et les mettra à même de se faire rendre justice et de se défendre.

Allumeur à Gaz

"LE PRATIQUE"

Système breveté S. G. D. G.

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance un appareil allumeur à gaz **LE PRATIQUE**, système breveté S. G. D. G., le plus perfectionné jusqu'à ce jour.

Cet allumeur est construit en aluminium, d'une solidité et d'une élégance incomparable.

Le but de cet allumeur est :

- 1^o La facilité d'éclairage et régularité d'incandescence ;
- 2^o Le conservateur des manchons et des verres ;
- 3^o La sécurité absolue. Aucun danger n'est possible, car on ne peut oublier de fermer soit le compteur soit la clef du bec, puisque à la moindre fuite, le gaz s'allumerait. Donc l'asphyxie et l'explosion sont évitées.
- 4^o Cet allumeur sert en même temps de fumivore.

Nous garantissons notre appareil pendant une année de tous vices de construction et de bon fonctionnement.

Pour les années suivantes, la dépense sera très minime, car nous avons à la disposition de nos clients des pillules de rechange.

Pour assurer la bonne exécution, nous faisons tout par nous-mêmes. Nous n'avons aucun agent.

Nous aurons l'honneur de vous présenter sous peu notre allumeur.

Pour faciliter nos clients, nous avons établi un bureau chez **M. GARELLA**, café de la Bourse, place Marengo, 4, où nos clients pourront adresser leurs demandes et, en même temps, voir fonctionner l'appareil.

Le prix de notre allumeur est de **3 fr. 50**, mis en place, Les pillules de rechange, **0 fr. 50**.

PEYRARD, AUBRY & BASSET.

Près la place Chavanelle **29, Rue du Chambon, 29** Près la place Chavanelle

Ouverture d'un Magasin de Détail dans la Fabrique

de la

CORDONNERIE FRANÇAISE

Il manquait à Saint-Etienne une **GRANDE MAISON DE CORDONNERIE** spécialement organisée pour les besoins de la Population travailleuse ou l'ouvrier, l'employé aussi bien que l'artisan des campagnes puissent trouver tous les genres de chaussures à des conditions de qualité et de prix défiant toute concurrence.

Frappée de cette situation et voulant éviter les risques de pertes que la vente en gros fait toujours courir, la **CORDONNERIE FRANÇAISE** a décidé de créer dans sa fabrique même, c'est-à-dire sans frais généraux, un magasin pour la vente directe au consommateur des produits de sa fabrication.

Basée sur le système qui a fait l'immense succès des Grandes Cordonneries à Paris, Lyon et autres villes importantes la **Cordonnerie Française** aura pour principe absolu de vendre en détail au prix de fabrication et de supprimer tout intermédiaire entre le fabricant et le consommateur, afin d'arriver à faire un chiffre sans courir aucun risque.

Pour atteindre ce but, trois moyens principaux sont employés par la **Cordonnerie Française** :

- 1^o La réduction au minimum de tous les frais généraux ;
- 2^o La suppression des risques de pertes par la vente exclusivement au comptant ;
- 3^o La vente à prix fixe. Toutes les marchandises sont marquées en chiffres connus.

A la **Cordonnerie Française** pas de frais inutiles, ni de produits inutiles, ni de glaces, ni de dorures ! On ne fait pas de crédit, donc jamais de pertes ! Voilà pourquoi on peut vendre bon et bon marché.

Chussez-vous à la **CORDONNERIE FRANÇAISE**, vous économiserez **30 0/0**

29, Rue du Chambon, 29

SUCCURSALES

Le Soleil, 48, grande rue du Soleil.	Grand-Croix, 46, rue de Lyon.	Pours, 2, rue d'Urfé, 2.
Chambon-Feugerolles, 24, rue Gambetta.	Rive-de-Gier, 43, rue de Lyon.	Saint-Galmier, 11, rue Nationale.
Firminy, 4, rue du Marché.	Montbrison, 47, rue Tupinerie.	Chazelles-sur-Lyon, r. la Gare (angle rue Papillon)

Pour faciliter les acheteurs des environs, la Cordonnerie Française installe des succursales aux adresses ci-dessus. Les prix vendus dans ces succursales seront les mêmes que ceux de la Fabrique.

FABRIQUE DE GRANDES LIQUEURS
Hygiéniques, végétales et bienfaisantes

JALLON & BONNARD
23, rue Marengo, et 12, rue St-Honoré. - ST-ETIENNE

Buvez et Offrez à vos Amis, ses **PRODUITS RECOMMANDÉS**

La Menthe des Familles	L'Élixir Végétal des Sept-Pins
Liqueur superfine digestive et rafraîchissante	Grande Liqueur de dessert

ABSINTHE, CITRONNADE, CASSIS, QUINA, GENTIANE
et Liqueurs supérieures de toutes sortes

DEPOT GÉNÉRAL DES PRODUITS DU PATRONAGE

COQUAND
6, rue de la Chance
Boîte aux lettres, RUE DE FOY, 19.

Deménagement en trois jours
Transport et Camionage
Anthracites, Agglomérés
BÈRE DE CONSERVE
Fabrique
DE LIMONADES GAZEUSES